

2016-5907
2017-06-07



Bayer CropScience

Groupe	11	Fongicide
--------	-----------	-----------

FONGICIDE FLINT 50WG

GRANULÉ MOUILLABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans : raisins, fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings), asperges, betteraves à sucre, fruits à noyau, céleri, céleri chinois, légumes-racines, fraises, arachides, noisettes et arbres de Noël.

Le Fongicide FLINT 50WG est un granulé dispersable dans l'eau.

GARANTIE :

Trifloxystrobine : 50 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 27529

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX, SENSIBILISANT CUTANÉ
POTENTIEL

CONTENU NET : 500 g – 10 kg

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847
EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT, D'INCENDIE OU D'AUTRES
URGENCES, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Après avoir manipulé, bien laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon.
- Délais de sécurité :
 - Pour les raisins : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 12 jours suivant l'application, pour exécuter l'annelage des arbres, et dans les 5 jours suivant l'application pour ce qui est de l'émondage, de l'éclaircissage, du palissage et de l'arrachage des feuilles. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
 - Pour les fruits à noyau (abricots, nectarines, pêches, prunes, plumcots, prunes à pruneaux) : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 7 jours suivant l'application, pour exécuter des activités d'éclaircissage. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
 - Pour les fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings) et les cerises : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 4 jours suivant l'application, pour exécuter des activités d'éclaircissage. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 12 heures suivant l'application.
 - Pour toutes les autres cultures : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
- Mettre une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Enlever les vêtements IMMÉDIATEMENT si un pesticide pénètre dans les vêtements. Bien laver les parties exposées de la peau et mettre des vêtements propres.
- NE PAS utiliser, verser, renverser ou entreposer de produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
- NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG conjointement avec des agents de surface aux organosilicates à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture.
- NE PAS UTILISER DANS LES SERRES
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de

loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Respecter les zones tampons indiquées dans le Mode d'emploi pour les cultures particulières.

NE PAS appliquer au-delà du périmètre du champ.

Toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les ravins, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) ni sur les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles

aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES.

Limiter au minimum la dérive de pulvérisation (voir les Instructions d'application) afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer aux endroits présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les sites susceptibles de produire un ruissellement suite à une averse abondante, notons : une pente modérée à prononcée, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter la pulvérisation.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques retracés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut provoquer la contamination de l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le contenant dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture, des boissons et des denrées de consommation animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3



Bayer CropScience

Groupe

11

Fongicide

FONGICIDE FLINT 50WG

GRANULÉ MOUILLABLE

USAGE COMMERCIAL

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans : raisins, fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings), asperges, betteraves à sucre, fruits à noyau, céleri, céleri chinois, légumes-racines, fraises, arachides, noisettes et arbres de Noël.

Le Fongicide FLINT 50WG est un granulé dispersable dans l'eau.

GARANTIE :

Trifloxystrobine : 50 %

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION : 30619

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX, SENSIBILISANT CUTANÉ
POTENTIEL

CONTENU NET : 500 g – 10 kg

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT : 1-888-283-6847
EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT, D'INCENDIE OU D'AUTRES
URGENCES, COMPOSER LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

Fongicide FLINT 50WG

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Avis	1
Le produit	2

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité	3
Premiers soins et renseignements toxicologiques	4
Dangers environnementaux	5
Entreposage	6
Élimination	7

MODE D'EMPLOI

Cultures, maladies, doses, périodes d'application	8
Restrictions d'emploi	9
Délais d'attente avant la récolte	10
Instructions de mélange	11
Précautions en matière d'application	12
Recommandations en matière de gestion de la résistance	13

Pour plus de renseignements, communiquez avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Section 1 – Avis

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Section 2 – Le produit

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans : raisins, fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings), asperges, betteraves à sucre, fruits à noyau, céleri, céleri chinois, légumes-racines, fraises, arachides, noisettes et arbres de Noël. Le Fongicide FLINT 50WG agit en gênant la respiration des champignons pathogènes des plantes. Le Fongicide FLINT 50WG est un puissant inhibiteur de la germination des spores et de la croissance mycélienne.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Section 3 – Précautions, vêtements et équipement protecteurs, et délai de sécurité

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau ou les vêtements. Après avoir manipulé, bien laver la peau contaminée avec de l'eau et du savon.
- Délais de sécurité :
 - Pour les raisins : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 12 jours suivant l'application, pour exécuter l'annelage des arbres, et dans les 5 jours suivant l'application pour ce qui est de l'émondage, de l'éclaircissage, du palissage et de l'arrachage des feuilles. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
 - Pour les fruits à noyau (abricots, nectarines, pêches, prunes, plumcots, prunes à pruneaux) : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans les 7 jours suivant l'application, pour exécuter des activités d'éclaircissage. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
 - Pour les fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings) et les cerises : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 4 jours suivant l'application, pour exécuter des activités d'éclaircissage. Pour toutes les autres activités, NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée dans

les 12 heures suivant l'application.

- Pour toutes les autres cultures : NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
- Mettre une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Enlever les vêtements IMMÉDIATEMENT si un pesticide pénètre dans les vêtements. Bien laver les parties exposées de la peau et mettre des vêtements propres.
- NE PAS utiliser, verser, renverser ou entreposer de produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- NE PAS appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.
- NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG conjointement avec des agents de surface aux organosilicates à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture.
- NE PAS UTILISER DANS LES SERRES
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'activité humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Section 4 – Premiers soins et renseignements toxicologiques

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter le patient selon les symptômes.

Section 5 – Dangers environnementaux

Respecter les zones tampons indiquées dans le Mode d'emploi pour les cultures particulières.

NE PAS appliquer au-delà du périmètre du champ.

Toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les ravins, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) ni sur les habitats estuariens ou marins. NE PAS contaminer les approvisionnements en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES.

Limitier au minimum la dérive de pulvérisation (voir les Instructions d'application) afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer aux endroits présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les sites susceptibles de produire un ruissellement suite à une averse abondante, notons : une pente modérée à prononcée, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter la pulvérisation.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques retracées dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut provoquer la contamination de l'eau souterraine.

Section 6 – Entreposage

Entreposer le contenant dans un endroit frais et sec, à l'écart de la nourriture, des boissons et des denrées de consommation animale. Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

Section 7 – Élimination

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI :

Pour la suppression ou la répression de certaines maladies dans : raisins, fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings), asperges, betteraves à sucre, fruits à noyau, céleri, céleri chinois, légumes-racines, fraises, arachides, noisettes et arbres de Noël. Le Fongicide FLINT 50WG agit en gênant la respiration des champignons pathogènes des plantes. Le Fongicide FLINT 50WG est un puissant inhibiteur de la germination des spores et de la croissance mycélienne.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la classe moyenne définie par la American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être ajustée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS épandre le produit pendant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est

supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones tampons :

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants NE NÉCESSITENT PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives), ainsi que des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture		Zone tampon (mètres) requise pour la protection :				
			D'habitats dulcicoles d'une profondeur de :		D'habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		D'habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Toutes les cultures		1	1	1	1	1
Pulvérisateur pneumatique	Raisins, cerises, fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales, coings), arbres de Noël	Début du stade de croissance	15	2	15	1	1
		Fin du stade de croissance	10	2	5	1	1
	Fruits à noyau (abricots, nectarines, pêches, prunes, plumcots, prunes à pruneaux), noisettes	Début du stade de croissance	20	3	15	2	1
		Fin du stade de croissance	10	2	5	1	1

Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant la catégorie de très grosses gouttelettes (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS ET DES MISES EN GARDE ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE ÉTIQUETTE PEUT SE TRADUIRE PAR DES DOMMAGES AUX CULTURES, UNE SUPPRESSION DÉFICIENTE DES MALADIES ET/OU DES RÉSIDUS ILLÉGAUX.

Le Fongicide FLINT 50WG entre dans le cadre d'un programme de suppression qui dure toute la saison, ce qui peut comprendre différents produits fongicides, au besoin. Respecter le nombre maximal d'applications de Fongicide FLINT 50WG indiqué ci-après.

NE PAS APPLIQUER LE FONGICIDE FLINT 50WG SUR LE RAISIN CONCORD À DÉFAUT DE QUOI CETTE VARIÉTÉ PEUT SUBIR DES DOMMAGES. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG lorsqu'il y a risque de dérive vers le raisin Concord et de dommages à la culture. L'équipement de pulvérisation doit être rincé après une application du Fongicide FLINT 50WG et avant d'appliquer d'autres produits sur le raisin Concord, à défaut de quoi cette variété peut être endommagée.

Section 8 – Cultures, maladies, doses et périodes d'application

Raisins :

NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG sur le raisin Concord à défaut de quoi cette variété peut subir des dommages. **NE PAS** appliquer le Fongicide FLINT 50WG lorsqu'il y a risque de dérive vers le raisin Concord et de dommages à la culture. L'équipement de pulvérisation doit être rincé après une application du Fongicide FLINT 50WG et avant d'appliquer d'autres produits sur le raisin Concord, à défaut de quoi cette variété peut être endommagée.

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Blanc (<i>Uncinula necator</i>)	105-140	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 14 à 21 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Pourriture noire (<i>Guignardia bidwellii</i>)	105-140	Débuter les applications lorsque les pousses mesurent de 3 à 9 cm (1 à 3 po) et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.	Le Fongicide FLINT 50WG est très efficace lorsqu'il est appliqué à titre préventif. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 560 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de quatre applications du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) par saison, sur le raisin de table ou le raisin à vin. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines avant d'alterner avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines pendant au moins deux applications.			

Cerises (douces et acides) :

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Blanc <i>(Podosphaera clandestina)</i> Criblure <i>(Blumeriella jaapii)</i>	175 - 210	Débuter les applications à titre préventif à la chute des pétales et répéter à intervalles de 7 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 1 050 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans la journée précédant la récolte. NE PAS faire plus de cinq applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide CGA279202 50 WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) avant d'alterner avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines, pendant au moins deux applications.			

Asperges

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Brûlure stemphylienne <i>(Stemphylium vesicarium)</i> Rouille <i>(Puccinia asparagi)</i>	210-280	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours. Faire les applications au stade des rameaux seulement.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Faire des applications uniformes dans au moins 280 L par hectare. Tondre les rameaux des asperges (ou attendre qu'ils meurent naturellement) entre la dernière application de fongicide et la récolte.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 840 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 180 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de trois applications du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, alterner chaque application d'un fongicide du groupe des strobilurines avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.			

Fruits à pépins : pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales, coings

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Tavelure (<i>Venturia</i> spp.)	140-175	Débuter les applications au stade du débourrement et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 10 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Le Fongicide FLINT 50WG procurera jusqu'à 96 heures de suppression post-infection de la tavelure. Pour contrer la tavelure, les applications devraient commencer dès que possible après une période d'infection. Un système de prévisions fiable doit être utilisé.
Tache de suie (<i>Gloeodes pomigena</i>) Moucheture (<i>Schizothyrium pomi</i>)	140-175	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 10 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Blanc (<i>Podosphaera leucotricha</i>) Rouille (<i>Gymnosporangium juniperi-virginianae</i>)	140-210		Pour supprimer le blanc, utiliser la dose la plus élevée entre le stade du bouton rose et la floraison. Alternier avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines; utiliser un produit inhibiteur de la biosynthèse des stérols, si possible.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 840 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de quatre applications du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines avant d'alternier avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines pendant au moins deux applications.			

2016-5907

2017-06-07

Arachides :

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Cercosporiose précoce (<i>Mycosphaerella arachidis</i>)	250 g	Débuter les applications lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie, mais avant l'infection.	Appliquer à intervalles de 10 à 14 jours. Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 500 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 14 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG par saison. Dans les régions où sont typiquement effectuées au moins cinq applications de fongicide par année, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) avant d'alterner avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines pendant au moins deux applications. Dans les régions où sont typiquement effectuées quatre applications au moins de fongicide par année, alterner chaque application du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.			

Betteraves à sucre :

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Blanc (<i>Erysiphe betae</i> , <i>E. polygoni</i>)	182-244	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 10 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 740 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 21 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de trois applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, une application d'un fongicide du groupe des strobilurines (Groupe 11) peut être faite jusqu'au stade 4 feuilles de la culture. Une autre application d'un fongicide du groupe des strobilurines peut être faite après le stade 4 feuilles, mais il faut l'alterner avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines, avant que d'autres applications d'un fongicide du groupe des strobilurines ne soient effectuées.			

Fruits à noyau : abricots, nectarines, pêches, prunes, plumcots, prunes à pruneaux

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Blanc - répression (<i>Podosphaera pannosa</i>)	140 - 280	Débuter les applications à titre préventif. Appliquer à la chute des pétales et poursuivre à intervalles de 8 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Brûlure corynéenne (<i>Wilsonomyces carpophilus</i>)	210- 280	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre à intervalles de 8 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 1 120 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans la journée précédant la récolte. NE PAS faire plus de quatre applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide CGA279202 50 WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) avant d'alterner avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines, pendant au moins deux applications.			

Céleri, céleri chinois

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Brûlure cercosporéenne (<i>Cercospora apii</i>)	190 - 210	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. On recommande un volume de pulvérisation d'au moins 280 L/ha.
Brûlure septorienne (<i>Septoria apiicola</i>)	210		
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 840 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de quatre applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, alterner chaque application d'un fongicide du groupe des strobilurines (Groupe 11) avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.			

Légumes-racines (à l'exception du radis) : betterave potagère, bardane comestible, carotte, céleri-rave, cerfeuil tubéreux, chicorée, ginseng, raifort, persil à grosse racine, panais, rutabaga, salsifis, scorsonère, scolyme, chervis, navet

Maladie à supprimer ou à réprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Brûlure helminthosporienne (<i>Alternaria</i> spp.) Brûlure cercosporéenne de la carotte (<i>Cercospora carotae</i>)	140 - 210	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.
Brûlure cercosporéenne du céleri-rave (<i>Cercospora apii</i>)	190- 210	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.	
Brûlure septorienne du céleri-rave (<i>Septoria apiicola</i>)	210		

Restrictions : NE PAS appliquer plus de 840 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de quatre applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, alterner chaque application d'un fongicide du groupe des strobilurines (Groupe 11) avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.

Radis

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Alternariose (<i>Alternaria</i> spp.)	280	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 jours.	Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 560 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 7 jours précédant la récolte. NE PAS faire plus de deux applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, alterner chaque application d'un fongicide du groupe des strobilurines (Groupe 11) avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.			

Fraise

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>)	140	Débuter les applications à titre préventif et poursuivre, au besoin, à intervalles de 7 à 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte et l'intervalle de pulvérisation le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète.
Restrictions : NE PAS appliquer plus de 420 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. Le Fongicide FLINT 50WG peut être appliqué jusqu'au jour de la récolte. NE PAS faire plus de trois applications du Fongicide FLINT 50WG par saison. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, alterner chaque application d'un fongicide du groupe des strobilurines (Groupe 11) avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIV AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage sur la culture indiquée ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur la culture indiquée ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est employé sur la culture indiquée ci-dessous.

Noisettes

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Brûlure orientale du noisetier (<i>Anisogramma anomala</i>)	140-280	Débuter les applications à titre préventif au stade du débourrement et poursuivre, au besoin, à intervalles de 14 jours.	Utiliser la dose la plus forte lorsque le degré d'infestation est élevé.
Restrictions : NE PAS faire plus de quatre applications, soit un total de 1 120 g du Fongicide FLINT 50WG par hectare par saison. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG dans les 60 jours précédant la récolte. Appliquer dans un volume d'eau d'au moins 500 L/ha. Pour limiter le risque de développement d'une résistance, NE PAS faire plus de deux applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du groupe des strobilurines (Groupe 11) avant d'alterner avec un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines pendant au moins deux applications.			

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :

LE MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage sur les cultures indiquées ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures indiquées ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est employé sur ces cultures.

Arbres de Noël (épinette et sapin)

Maladie à supprimer	Dose g/ha	Période d'application	Notes
Rouge (<i>Rhizosphaera kalkhoffii</i>) sur l'épinette et le sapin Rouge (<i>Stigmina lautii</i>) sur l'épinette Delphinella shoot blight (<i>Delphinella balsameae</i> et <i>D. abietisi</i> .) sur le sapin	210	Faire la première application à l'apparition des nouvelles pousses, lorsqu'elles font moins de 5 cm. Les applications consécutives doivent être faites à un intervalle de 7 à 10 jours.	Appliquer au point d'égouttement dans 250 à 1 000 L d'eau par hectare.

Restrictions : **NE PAS** faire plus de trois applications du Fongicide FLINT 50WG, soit un total de 630 g par hectare par saison. Appliquer dans un volume d'eau d'au moins 250 L/ha. FLINT 50WG Pour limiter le potentiel de résistance à développer, faites pivoter chaque application du Fongicide FLINT 50WG (ou de tout autre fongicide du Groupe 11) avec une application d'un autre fongicide d'un groupe différent efficace sur l'agent pathogène cible, lorsque cette utilisation est permise.
Alternier chaque application du fongicide du groupe des strobilurines avec au moins une application d'un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines.

Section 9 – Restrictions d'emploi

NE PAS APPLIQUER LE FONGICIDE FLINT 50WG SUR LE RAISIN CONCORD À DÉFAUT DE QUOI CETTE VARIÉTÉ PEUT SUBIR DES DOMMAGES. NE PAS appliquer le Fongicide FLINT 50WG lorsqu'il y a risque de dérive vers le raisin Concord et de dommages à la culture. L'équipement de pulvérisation doit être rincé après une application du Fongicide FLINT 50WG et avant d'appliquer d'autres produits sur le raisin Concord, à défaut de quoi cette variété peut être endommagée.

ROTATION DES CULTURES :

Les cultures indiquées sur cette étiquette, en plus de blé, légumes-fruits et cucurbitacées, peuvent être replantées dans les zones traitées IMMÉDIATEMENT après la récolte. Pour toutes les autres cultures, NE PAS replanter dans les 30 jours suivant la dernière application.

Section 10 – Délais avant la récolte

Culture	Délai avant la récolte (jours)
Raisins	14
Fruits à pépins	14
Arachides	14
Asperges	180
Betteraves à sucre	21
Fruits à noyau	1
Légumes-pétiotes	7
Légumes-racines	7
Fraises	Jusqu'au jour de la récolte
Noix	60

Section 11 – Instructions de mélange

Ne préparer que la quantité de solution de pulvérisation nécessaire pour l'application immédiate. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond avant d'utiliser ce produit. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour obtenir une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de la pulvérisation. NE PAS laisser reposer la solution de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain. Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation et appliquer les eaux de rinçage dans une zone précédemment traitée.

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir. Mettre l'agitateur en marche et ajouter le Fongicide FLINT 50WG dans le réservoir. Poursuivre l'agitation tout en versant le reste d'eau. Commencer l'application de la solution une fois que le Fongicide FLINT 50WG est complètement et uniformément dispersé dans l'eau. Maintenir l'agitation jusqu'à ce que toute la solution soit appliquée.

Section 12 – Précautions en matière d'application

Une couverture uniforme est nécessaire pour procurer une suppression efficace des maladies. Des applications effectuées avec un volume d'eau permettant d'obtenir une couverture uniforme et complète donneront généralement lieu à une suppression optimale des maladies. Pour l'équipement d'application terrestre, on recommande un minimum de 500 L/ha pour les arbres et les raisins, et 100 L/ha pour les autres cultures.

Pulvérisateurs pneumatiques

Les pulvérisateurs pneumatiques propulsent des gouttelettes de pulvérisation dans le couvert de la culture à l'aide d'un système à air porté. L'hélice doit être réglée de façon à ne procurer que le volume d'air suffisant pour assurer la pénétration du couvert végétal et procurer une bonne couverture. Ajuster les déflecteurs ou les autres dispositifs de pointage de façon à ne pulvériser que la zone ciblée.

Équiper les pulvérisateurs de buses qui procurent une application précise et uniforme. Vérifier le degré d'usure des hélices et disques de buses et les remplacer, au besoin. Calibrer le pulvérisateur avant de l'utiliser.

Utiliser une pompe capable de corriger la pression calculée selon les buses choisies. Maintenir une agitation suffisante pour garder la solution en suspension. Utiliser des agitateurs à jets, un tuyau de répandage ou des palettes mécaniques pour l'agitation.

Il est recommandé d'utiliser les tamis pour empêcher l'obstruction des buses. Les tamis disposés à la sortie du réservoir et avant les buses doivent être de 50 mailles ou moins. Vérifier les recommandations du fabricant de buses.

Pulvérisateurs terrestres à la volée

Équiper les pulvérisateurs de buses qui procurent une application précise et uniforme. Veiller à ce que les buses soient du même calibre et soient espacées à distance égale tout le long de la rampe. Calibrer le pulvérisateur avant de l'utiliser.

Utiliser une pompe capable : (1) de maintenir une pression minimale de 241,5 kPa (35 lb/po²) et (2) de fournir une agitation suffisante dans le réservoir de façon à garder la solution en suspension. Cela demande une recirculation de 10 % du volume du réservoir à la minute. Utiliser des agitateurs à jets ou un tuyau de répandage pour obtenir une agitation vigoureuse.

Utiliser des tamis pour protéger la pompe et empêcher l'obstruction des buses. Les tamis disposés du côté aspiration de la pompe doivent être de 16 mailles ou moins. NE PAS mettre de tamis dans la conduite de recirculation. Utiliser des tamis de 50 mailles au niveau des buses. Vérifier les recommandations du fabricant de buses.

Pour obtenir des renseignements sur l'équipement de pulvérisation et sur le calibrage, consulter les recommandations du fabricant du pulvérisateur et/ou de la province. Pour obtenir des directives précises et des calendriers de pulvérisation selon la région, suivre les recommandations provinciales courantes.

Section 13 – Recommandations sur la gestion de la résistance

Le Fongicide FLINT 50WG appartient au groupe des strobilurines, lequel n'affiche aucune résistance croisée connue à d'autres catégories chimiques, notamment les inhibiteurs de la biosynthèse des stérols, les dicarboximides, les benzimidazoles, les anilinoypyrimidines ou les phénylamides. La trifloxystrobine (l'ingrédient actif du Fongicide FLINT 50WG) affiche une résistance croisée à d'autres fongicides du groupe des strobilurines comme l'azoxystrobine et

le kresoxim-méthyle.

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le Fongicide FLINT 50WG contient un fongicide du Groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au Fongicide FLINT 50WG et à d'autres fongicides du Groupe 11. Une perte graduelle ou totale du degré de suppression peut se produire avec le temps si ces fongicides sont utilisés à répétition dans les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, utiliser le Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du Groupe 11 en alternance avec ceux de groupes différents capables de supprimer les mêmes pathogènes.
- Éviter les applications consécutives du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du même groupe au cours d'une saison. Ne pas faire plus de deux applications du Fongicide FLINT 50WG ou d'autres fongicides du Groupe 11 avant de passer à un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines. Pour les fruits à pépins, passer à un fongicide ne faisant pas partie du groupe des strobilurines pendant au moins deux applications avant d'appliquer de nouveau un fongicide du groupe des strobilurines.
- Ne pas dépasser le nombre total d'applications du Fongicide FLINT 50WG par saison tel qu'indiqué.

TYPE DE CULTURE	NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS DU FONGICIDE FLINT 50WG À N'IMPORTE QUELLE DOSE
Raisins de table ou à vin	4
Autres raisins	3
Fruits à pépins (pommes, pommettes, nèfles du Japon, poires, poires orientales et coings)	4
Arachides	6
Asperges	3
Betterave à sucre	3
Cerises	5
Fruits à noyau (à l'exception des cerises)	4
Légumes-pétiotes	4
Légumes-racines (à l'exception des radis)	4
Radis	2
Fraises	2
Noix	4
Arbres de Noël	3

- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller du gazon ou agricoles agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3